



International Dance Competition

TalentGarden5.0

29.10.2021 - stage de danse avec les membres du jury

30.10.2021 - Concours

EcoTeatro - Milano (IT)

REGLEMENT

Art. 1 IDC Talent Garden 5.0 est un concours de danse pour les jeunes talents et les non-professionnels qui se rapprochent du monde des arts (les professionnels ne peuvent pas y participer). Le concours est ouvert à toute personne sans distinction de race, de religion, d'idées politiques et/ou de connexion à diverses associations ou écoles.

PROGRAMME

29.10.2021 - stage de danse avec les membres du jury (Danse classique, Moderne Contemporaine, Danse de Caractère - location à définir)

30.10.2021 - Concours au Eco Teatro - Via Fezzan 11, Milan (Italy)

Le début des enregistrements de votre présence et des répétitions commenceront à 9h30, suivant le programme de la soirée.

*Le planning est à titre indicatif. Tout changement sera communiqué au plus tard le 10.10.2021 par mail. Il y aura des répétitions, sans musique et une minute par chorégraphie.

Art. 2 Le concours sera divisé en différentes **Catégories** :

1. BABY de 5 à 8 ans
2. KIDS de 9 à 11 ans
3. JUNIORES de 12 à 15 ans
4. SENIORES à partir de 16 ans

TEAM : la moyenne d'âge est prise en compte pour définir la catégorie

STYLE

- Danse classique
- - Danse de caractère
- - Danse moderne et Contemporaine
- - Composition Chorégraphique / Show Dance

Dans la dernière style sont acceptés les Comédies Musicales, les Show Dance, Claquettes

Dans la style 'Danse de caractère' sont acceptées les danses du monde entier

Les Frais d'inscriptions ne sont dans aucun cas remboursables. Si le nombre minimum de 5 participants dans une catégorie n'est pas atteint, cette catégorie sera fusionnée avec la catégorie au dessus.

Art. 3 Chaque école de danse peut participer avec au maximum trois chorégraphies dans chaque catégorie de l'âge. Au delà, nous n'accepterons plus les inscriptions.

Art. 4 Le choix de musique est libre. Le temps maximum autorisé pour chaque chorégraphie est :

Ideato e realizzato: Asd Dance Mission – viale C. Canepa 14R – Genova (IT) Aff. ASI Lombardia – CONI – N° LIG.-GE 0109

<http://www.dancemission.it/index.php/idc-talentgarden5-0/>

email: idctalentgarden@gmail.com

Tel.: +39 3358153396 (WhatsApp / Telegram)



4'30'' pour les groupes, 3' pour les duos, 2'30'' pour les solos.

Une tolérance de 5 secondes sera acceptée. Au delà, la musique sera coupée, et les jurés le prendront en considération lors de leurs délibérations.

Art. 5 Les costumes sont libres (dans la limite du respect). La scène doit rester propre pour les autres participants, c'est pourquoi l'usage de poudre sur le corps ou sur scène est interdit, ainsi que l'usage du feu, d'huile ou de crème. En cas de doute, il est préférable de demander au préalable à l'organisation l'autorisation d'utiliser un certain type de produit. Les objets sont autorisés seulement s'ils font partie de la scénographie. L'éclairage sur scène sera un éclairage standard de base.

Art. 6 La musique devra être envoyée par mail au technicien, accompagné d'un formulaire (document apart) avant le 20 Octobre 2021

De plus, nous demandons aux candidats d'apporter lors du concours une copie CD de leur musique (une seule piste sur le CD correspondant à leur musique) accompagnée des informations suivantes:

Nom de l'école ou du soliste / Catégorie / Titre de la chorégraphie / Temps

La piste audio ne peut contenir aucune publicité. Pendant la chorégraphie, un responsable du groupe doit être présent en régie.

Art. 7 Les décisions du jury sont sans appel. La note finale est définie par l'ensemble des points suivant : Technique - Interprétation - Musicalité - Synchronisme - Chorégraphie.

PRIX

Art. 8 En plus des traditionnels prix reçus dans chaque catégorie, nous attribuerons des bourses afin de motiver et faire évoluer vos élèves (écoles, stages, festivals...). Les bourses seront attribuées aux élèves les plus méritants par un ou plusieurs jurés, sans lien avec les prix reçus.

I° - II° - III° Prix dans chaque catégorie.

Prix assurés lors du concours : · Bourses (en cours de mise à jour sur le site) · Coupes/Trophés

·Affaires de danse et/ou réductions pour celles-ci.

Aucune somme d'argent n'est attribuée dans ce concours.

INSCRIPTIONS

Art. 9 Les inscriptions doivent être reçues avant le 15 octobre 2021.

ATTENTION : L'inscription peut-être clôturée en avance si le nombre maximum d'inscriptions est atteint. Dans ce cas, la date d'envoi déterminera si l'inscription est valide ou non. Les inscriptions envoyées après la date limite du 15 octobre 2021 devront s'acquitter de 20% de frais en plus.

Art. 9bis Il n'y aura aucun remboursement pour les élèves qui décident, après inscription, de ne pas participer au concours pour raisons personnelles.

Art. 10 L'inscription au IDF TalentGarden 5.0 sera effectuée sur la base de ce règlement signé ainsi que des formulaires d'inscriptions (directement en ligne sur le site web www.dancemission.it) et de l'autorisation pour les mineurs signée.

Tout les documents doivent être exclusivement scannés et en format .PDF, ils ne doivent pas être photographiés)

Le fait de faire une inscription officielle démontre que tout les participants sont en pleine santé et détiennent un certificat médicale. Le participant étranger doit avoir une assurance médicale valide le jour du concours.

Ideato e realizzato: Asd Dance Mission – viale C. Canepa 14R – Genova (IT) Aff. ASI Lombardia – CONI – N° LIG.-GE 0109

<http://www.dancemission.it/index.php/idc-talentgarden5-0/>

email: idctalentgarden@gmail.com

Tel.: +39 3358153396 (WhatsApp / Telegram)



Le professeur et/ou le responsable légal qui signe ce règlement est responsable de l'authenticité des documents fournis.

L'organisation du concours ne prendra en compte aucune demande si l'ensemble des documents obligatoires ne seront pas fournis au complet (retard, non signés : non accepté). Le professeur et/ou la personne en charge est responsable de l'authenticité des documents fournis. Si l'organisation suspecte un document faux ou non complété, le responsable et ses élèves seront disqualifiés et ils pourront recevoir une amende de 50 euros.

COÛTS

Art. 11

Soloists Baby € 35,00

Soloist Kids, Junior, Senior € 50,00

Duets: € 50,00 per performance

Team: école de danse hors Italie € 50,00 + € 15,00 p.p.

Les frais sont, dans tout les cas, non-remboursables.

Pour chaque solo, 20% de réduction sur la deuxième inscription, 50% sur la troisième inscription.

Si un danseur participe à plus d'une chorégraphie, une réduction de 20% pour chaque chorégraphie en plus.

IBAN: IT9800306909606100000154009 SWIFT/BIC: BCITITMM Nom du bénéficiaire : Dance Mission Asd

Objet : Contribution aux dépenses

Art. 12 L'organisation décline toute responsabilité pour les dommages aux personnes et/ou aux choses qui pourraient survenir au cours de l'événement, qu'ils soient les mêmes subis et/ou causés par les participants au concours.

Art. 13 L'organisation est autorisée à changer le programme si nécessaire pour le bon déroulement du concours.

Pour des raisons de force majeure, l'organisation se réserve le droit de reporter la totalité de l'événement, auquel cas les frais d'inscription seront transférés directement à la nouvelle date. En aucun cas, les remboursements ne seront obtenus sur les réservations d'hôtel et/ou de voyage, ou sur tout moyen utilisé.

Chaque participant du concours, ou qu'il ce soit qui prend sa place, au moment de son inscription, renonce aux droits d'auteurs (visuels), à toute compensation pour avoir participé au concours. Il autorise l'organisation à les détenir, les utiliser et partager seulement dans un but publicitaire.

Art. 14

A chaque école sera attribué 1 ou 2 pass afin d'accéder aux coulisses, en accord avec le nombre de chorégraphies inscrites au concours.

1 chorégraphie = 1 pass, 2 ou + chorégraphies = 2 pass.

La personne qui détiendra le pass sera responsable de la préparation et du comportement de ses danseurs.

Il est interdit pour les responsables et leurs danseurs de rester près des escaliers à l'entrée et sortie de la scène pendant le concours.

Des Stage Managers seront présents en coulisses pour assurer la fluidité du concours. Si une personne ne respecte pas le règlements ou les Stage Managers, il lui sera demandé de quitter les coulisses, que ce soit un responsable avec pass ou un participant.

La capacité et l'utilisation des sièges et les conditions d'accès seront ceux donné par les lois italiennes le jour du concours en relation avec la situation Covid. Les nouvelles seront communiquées dès que possible.



Art. 15 Chaque école peut réserver des tickets afin de pouvoir assister au concours. Pour cela, il faut faire une demande à travers un formulaire (dans la limite du nombre de places disponibles dans la salle de spectacle) La contribution est de 10€/personne (7€ pour les moins de 7ans)

Le payment doit être fait par virement bancaire à :

IBAN: IT9800306909606100000154009 SWIFT/BIC: BCITITMM Nom du bénéficiaire : Dance Mission Asd

Objet : Contribution aux dépenses - Nom de l'école de danse et/ou du soliste

ATTENTION : En dessous de 10 ans , il est obligatoire de joindre une copie du passeport (ou carte d'identité pour les européens). Il ne sera pas possible d'acheter des tickets au théâtre le jour du concours.

JURY

Ada Raspor - Serbie - danse classique / contemporaine

Jelena Troll - Allemagne - Danse moderne / contemporaine

Alessandro Bonavita - Italie / Serbie / Russie - Danse classique

Gusel Usmanova - Russie / Suisse - Danse de caractère

Barbara Melica - Italie - Danse moderne

Andrea Truzzi - Italie / Allemagne - Contemporain

Marina Weber - Austria - Danse de caractère

Art. 16 Le Jury est le même pour toutes les catégories. Il est le seul à prendre les décisions concernant les notes, l'attribution des prix et des bourses.

Art. 17 Il est strictement interdit d'enregistrer du son et de la vidéo pendant le concours, la direction se réserve le droit d'utiliser librement le matériel photographique et audiovisuel à des fins publicitaires.

Chaque participant peut acheter le fichier vidéo haute résolution de sa/ses performance(s) directement en ligne en envoyant un e-mail à : patrizia.videoproduzioni@gmail.com avec le reçu de paiement ou en appelant le +393473019770.

Pour plus d'informations sur les coûts et les méthodes de paiement, visitez le site Web :

<https://patriziamalabotti.vpsite.it/prezzo-file-video-danza>

En commandant avant le 26 octobre, vous avez droit à une remise de 20 % sur toutes les représentations achetées.

Art. 18 La direction artistique et l'organisation est : Mrs Raisa Salakhova et Mr. Amerigo Delli Bove.

Art. 19 Tout les participants, au moment de leur inscription, acceptent sans reserves tout les articles de ce règlement en tout point.

Date et Lieu

Signature

